NOUVELLE
UNION POPULAIRE
ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

GOUVERNER PAR LES BESOINS :

LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE L'INTERGROUPE DE LA NOUVELLE UNION POPULAIRE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Groupe parlementaire LFI-NUPES

Groupe Socialistes & apparentés ASSEMBLÉE NATIONALE

écologistes assemblée nationale

DÉPUTÉ.E.S DU GROUPE GDR-Nupes

Ce document a pour objectif de présenter les priorités budgétaires de l'intergroupe de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale, si elle était aux responsabilités.

Il se donne deux clés de lecture : nos réponses aux urgences sociales et écologiques à mettre en œuvre dès 2023, et les investissements à réaliser jusqu'en 2027.

Concernant les retraites, refusant évidemment qu'une réforme passe en catimini, par amendement au PLFSS, ce n'est donc pas dans ce document que nous présentons un contre projet sur cette question. Nous renvoyons celui-ci à un document ultérieur au cas où Emmanuel Macron persisterait dans son intention de reculer l'âge de départ à la retraite.

SOMMAIRE

1. LE BUDGET POUR 2023 CONTINUE LA PAUPÉRISATION DE L'ÉTAT ET DES MÉNAGES AU PROFIT DE QUELQUES-UNS ; PAUPÉRISATION ENGAGÉE SOUS LE PRÉCÉDENT QUINQUENNAT. 4

A. Depuis 2017, les recettes de l'État sont amputées au profit des plus riches. 5

B. Ces baisses de recettes profitent aux grandes entreprises et aux ménages les plus riches. 5

C. Le budget pour 2023 poursuit ces logiques de paupérisation de l'État et d'injustice fiscale. 6

2. LA NUPES PROPOSE DE GOUVERNER PAR LES BESOINS. 8

A. Mieux vivre. 9

B. Résorber la seule dette qui compte : la dette écologique. 10

C. Réarmer nos services publics. 12

3. LE CHOIX DE LA SOLIDARITÉ.. 14

A. Reconstruire l'hôpital public, rétablir un égal accès aux soins de qualité et de proximité. 15

B. Renforcer nos politiques de solidarité.. 18

C. Relever le défi de la perte d'autonomie 20

4. UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE POUR FINANCER LES BESOINS. 22

A. Rétablir la justice fiscale pour les ménages. 23

B. Faire contribuer les très grandes entreprises à la hauteur des bénéfices qu'elles réalisent. 25

5. ESTIMATION DU COÛT DES DÉPENSES PROPOSÉES ET FINANCEMENT. 29

A. Estimation du coût des dépenses de fonctionnement en 2023 et des dépenses d'investissement sur la période 2023 - 2027.. 30

B. Estimation des recettes en 2023 et sur la période 2023 - 2027. 32

1 Le budget pour 2023 continue la paupérisation de l'État et des ménages au profit de quelques-uns ; paupérisation engagée sous le précédent quinquennat.

Lors du précédent quinquennat, Emmanuel Macron a dilapidé l'argent public en cadeaux aux grandes entreprises et aux ménages les plus aisés, et a ainsi privé l'État de précieuses recettes.
Cette politique a creusé à la fois le déficit public et les inégalités.

A. Depuis 2017, les recettes de l'État sont amputées au profit des plus riches.

En un quinquennat, les recettes de l'État ont été amputées de près de 50 milliards d'euros par an avec un seul objectif : l'accroissement des profits de quelques entreprises et individus.

Notre protection sociale est également mise en danger avec l'aggravation des exonérations de cotisations sociales : Emmanuel Macron creuse artificiellement le « *trou de la sécu* » pour ensuite justifier la réforme de l'assurance-chômage et des retraites !

B. Ces baisses de recettes profitent aux grandes entreprises et aux ménages les plus riches.

Ce délitement de l'État profite tout d'abord aux grandes entreprises.

Le Medef répète que les impôts sont plus élevés en France qu'à l'étranger. En réalité, l'impôt sur les sociétés pèse moins en France (2,2 % du PIB) que dans le reste de l'OCDE (3,3% du PIB en moyenne)[1]. Ces chiffres factuels n'ont pas empêché le Gouvernement d'engager depuis 2017 une baisse de l'impôt sur les sociétés, qui a davantage bénéficié aux grandes entreprises qu'aux PME. En parallèle, la baisse des impôts de production a été captée aux deux tiers par les grandes entreprises les plus polluantes, comme les industries extractives et du secteur de la finance. Résultat : le CAC 40 a atteint en 2021 son plus haut niveau depuis 20 ans et a versé 80 milliards d'euros à ses actionnaires.

L'injustice fiscale est tout aussi importante pour les ménages.

Depuis 2017, plusieurs réformes fiscales ont été particulièrement injustes. Tout d'abord, la suppression de l'ISF et l'instauration de la « flat-tax » sur les revenus du capital a permis aux 0,1 % les plus riches d'augmenter

1. Statistiques des recettes publiques de l'OCDE, édition 2020.

leurs revenus de plus de 25%[2]. Ensuite, le bénéfice de la suppression de la taxe d'habitation a été capté pour moitié par les 20 % les plus riches, tandis que les 16 % les plus pauvres n'y ont rien gagné : ils n'en payaient tout simplement pas. Enfin, la baisse d'impôts sur le revenu se traduit par un gain nul pour les 57 % des ménages les plus pauvres, mais de 1 milliard pour les 10 % les plus riches[3]. Au final, les mesures fiscales du quinquennat ont conduit à une baisse de revenu pour les 5 % les plus pauvres… et à un chèque de 4 500 euros chacun pour les 1 % les plus riches[4].

Le bilan du « Président des riches » est sans appel : quand les 500 plus grandes fortunes ont doublé leur richesse en 5 ans, le nombre de pauvres a dépassé les 10 millions. Désormais, les cinq premières fortunes possèdent autant que les 28 millions de Français les plus pauvres.

C. Le budget pour 2023 poursuit ces logiques de paupérisation de l'État et d'injustice fiscale.

Le budget 2023 pour l'État ("PLF") prévoit un nouveau **cadeau de 34 milliards** sur le quinquennat **pour les plus grandes entreprises** avec la suppression de la CVAE**.** Ce cadeau est à ajouter aux cadeaux du quinquennat passé, qui se répèteront sur le quinquennat qui commence. Ce cadeau est à comparer aux économies attendues de la **réforme des retraites, soit 8 à 9 milliards** sur le quinquennat selon Bruno Le Maire.

Pour les personnes fragiles, les dépenses nouvelles se comptent non pas en milliards mais en millions : 144 millions pour la déconjugalisation tardive de l'AAH en octobre 2023, 252 millions contre la pauvreté, 35 millions pour la protection de l'enfance.

Quant aux crédits de fonctionnement de l'État, si de nombreux crédits ministériels semblent augmenter, une fois l'inflation prise en compte,

2. France Stratégie, Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, deuxième rapport, 8 octobre 2020.

3. Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2022 (n° 4482), Tome II, 7 octobre 2021.

4. Institut des politiques publiques.

presque tous reculent. Idem pour les collectivités territoriales : malgré l'augmentation des dotations de l'État de 1,1 milliard d'euros, c'est le double qu'il faudrait pour ne faire que compenser l'inflation. Cela sera insuffisant pour affronter la hausse des frais énergétiques, des denrées alimentaires pour les cantines, des factures de chauffage, etc.

Le budget 2023 pour la sécurité sociale (« PLFSS ») opère, lui, un nouveau coup de rabot sur les dépenses de santé et de solidarité, avec la fin des arrêts de travail prescrits en téléconsultation par un médecin autre que le médecin traitant que 6 millions de Français n'ont pas.

Ce coup de rabot est particulièrement amer pour les dépenses de santé, et notamment pour l'hôpital public. Si on retire l'effet de l'inflation, les crédits octroyés vont en effet se réduire en 2023, puis en 2024, 2025, etc. Alors que des lits voire des services entiers de l'hôpital public ferment, que nous manquons de lits d'EHPAD et de personnels, comment comprendre cet énième coup de rabot ?

Le PLFSS pour 2023 est par ailleurs désespérément muet sur les besoins essentiels de nos concitoyens : se soigner au quotidien, améliorer la prise en charge des personnes âgées en EHPAD après le scandale « Orpéa », pallier le manque de personnels dans les structures d'accueil des jeunes enfants, dans celles qui accueillent des personnes en situation de handicap, etc.

Enfin, la loi de programmation des finances publiques (« LPFP ») s'inscrit dans cette logique d'appauvrissement de l'État.

Ce budget pour 2023 n'est que le début : la programmation budgétaire jusqu'en 2027 prévoit une cure austéritaire, avec une évolution des dépenses bien inférieure à la croissance. Cela signifie concrètement un recul des services publics.

La vague austéritaire touchera tous les services de l'État, collectivités territoriales, administrations de santé et de sécurité sociale : tous vont voir leurs budgets, en part de PIB, diminuer d'ici 2027. Sans surprise, cette politique ne créera pas de richesses : la croissance prévue, déjà optimiste par rapport au reste des prévisions (le FMI prévoit par exemple 1,4% en 2027), restera faible, et l'endettement public diminuera à peine.

2 La Nupes propose de gouverner par les besoins.

Face à ce constat sans appel, le budget proposé par la NUPES propose un autre logiciel de pensée : d'abord déterminer les besoins du plus grand nombre puis fixer les moyens d'y répondre collectivement. Ce document traduit cette philosophie.

A. Mieux vivre.

Gouverner par les besoins, c'est garantir à toutes et tous des conditions de vie dignes. C'est également éradiquer la pauvreté en assurant revenu et logement décents, chauffage, soins et alimentation saine, après un quinquennat qui a fait basculer 400 000 personnes en plus dans la pauvreté.

1- Augmenter les rémunérations des travailleurs, salariés comme fonctionnaires.

Après une décennie sans augmentation du SMIC en dehors des revalorisations réglementaires, près de 2 millions de travailleurs survivent en dessous du seuil de pauvreté. Nous proposons donc de porter **le SMIC mensuel à 1 500 € net par mois**. Ce seront 16 milliards d'euros par an de pouvoir de vivre rendus aux salariés.

Dans la fonction publique, les agents ont drastiquement perdu en pouvoir d'achat en une décennie. Les suppressions d'emplois s'ajoutent aux conditions de travail difficiles et aux rémunérations peu attractives. En 2023, nous proposons donc de revaloriser en urgence les rémunérations des agents de catégorie B et C (soit 3,6 millions d'agents bénéficiaires), puis d'engager dès 2024 un plan global de revalorisation des salaires de l'ensemble de la fonction publique.

- → **Augmenter le SMIC à 1 500 euros net par mois :** 3,3 milliards d'euros par an.
- → **Revaloriser le salaire des fonctionnaires :** 10 milliards d'euros de dépenses de fonctionnement en 2023, soit une hausse en moyenne de 150 euros net par mois par agent.

2- Bloquer les prix.

Le bouclier tarifaire et la remise sur les carburants sont insuffisants. Nous proposons donc de bloquer immédiatement les prix des produits de première nécessité : essence, alimentation, énergie. Ce blocage des prix peut être supporté par les entreprises ayant jusqu'à présent profité de l'inflation pour maintenir des marges et accumuler des super-profits.

- → **Bloquer les prix :** coût neutre.

3- Investir dans nos territoires d'Outre-Mer.

Les territoires ultramarins souffrent aujourd'hui de la vie chère et du défaut d'infrastructure. Dans ces territoires, le niveau de vie est 50% inférieur à l'Hexagone. Le blocage des prix y sera donc renforcé et mis en adéquation avec la nécessaire protection des productions locales.

Pour faire face aux défauts d'infrastructure, un plan de rattrapage sera mis en place avec un horizon de 5 ans. Doté de 5 milliards d'euros, il se concentrera sur la création et la rénovation de logements, le développement des infrastructures de transports (à la fois les routes et les transports en commun) ainsi que les réseaux d'eau et d'électricité. Ce plan ambitieux permettra également le développement du tissu économique local.

→ **Réaliser un plan d'investissement de rattrapage à destination des territoires d'Outre-Mer :** 5 milliards d'euros sur cinq ans en dépenses d'investissement.

B. Résorber la seule dette qui compte : la dette écologique.

Incendies records, sécheresses et pics de chaleur intenses : les événements spectaculaires de cet été ont marqué les Français. Ils nous rappellent cruellement que nos émissions de gaz à effet de serre nous placent sur une trajectoire de réchauffement au-delà de 3 degrés. Sans inflexion radicale sur nos façons d'échanger, de produire et de consommer, la dette écologique continuera donc de se creuser. Pour résorber cette dette, nous proposons la bifurcation écologique.

1- Lancer la rénovation thermique des bâtiments.

En 2016, le CO_2 émis par les bâtiments en France correspond à 19% des émissions totales. La rénovation thermique des bâtiments constitue donc l'un des enjeux majeurs de la transition écologique. Elle concilie un impératif écologique et de justice sociale puisqu'elle permet de réduire

drastiquement les factures énergétiques des 5 millions de Français vivant dans des passoires thermiques. Elle est enfin un levier de développement économique, en renforçant un tissu local de TPE/PME du bâtiment, celles-ci étant déjà présentes dans 91% des communes de France.

Dès 2023, 9 milliards d'euros seront consacrés à la rénovation thermique des bâtiments, ce niveau d'investissement ayant vocation à se poursuivre chaque année durant 5 ans.

→ **Réaliser un plan de rénovation thermique des bâtiments :** 9 milliards d'euros de dépenses d'investissement dès 2023, 45 milliards d'euros à horizon 5 ans.

2- Prévenir et s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Les réseaux (canalisations d'eau, lignes électriques, etc.) et les ouvrages d'art sont particulièrement exposés aux aléas. Le vieillissement des infrastructures publiques nécessite dès à présent un plan de prévention et d'adaptation.

→ **Réaliser un plan de prévention et d'adaptation aux conséquences du changement climatique :** 3,5 milliards d'euros par an pendant 5 ans en dépenses d'investissement.

3- Planifier la bifurcation écologique par le déploiement des transports.

Le secteur des transports, sous le règne de la voiture individuelle et des camions, compte parmi les plus émetteurs de gaz à effet de serre. Déployer le rail et les transports en commun est donc un enjeu écologique. C'est aussi un enjeu social : des millions de Français subissent l'envolée des prix du carburant, sans autre mode de transport disponible.

→ **Planifier la bifurcation écologique par le déploiement du rail et des transports en commun :** 8,5 milliards d'euros par an pendant 5 ans en dépenses d'investissement.

C. Réarmer nos services publics.

1- Reconstruire une école globale pour l'égalité et l'émancipation.

Sans l'école, pas d'égalité ni d'émancipation possible. Or chaque année les suppressions de postes dans l'éducation nationale se succèdent : 8 000 au quinquennat précédent et 2 000 cette année. Nous proposons donc de reconstruire une école qui assure une égalité des conditions entre élèves, lutter contre l'intrusion marchande à l'école et la ségrégation sociale.

- → **Recréer les 10 000 postes à l'école supprimés depuis 2017 :** 800 millions d'euros en 2023 en dépenses de fonctionnement; puis créer 150 000 postes de manière à descendre à 19 élèves par classe en moyenne.
- → **Assurer la gratuité réelle de l'éducation publique, y compris les cantines, le transport et les activités périscolaires, fournir gratuitement aux élèves les manuels scolaires, ainsi que des fournitures sans marque :** 7,9 milliards d'euros par an.

2- Résorber les pénuries de personnels.

Les pénuries d'effectifs se multiplient à l'université mais aussi dans les transports : il manque 800 aiguilleurs, 300 techniciens et 1200 conducteurs à la SNCF, 800 conducteurs à la RATP. Keolis peine à recruter sur 1 030 postes, Transdev sur 660 postes. Le secteur du transport scolaire, lui, manque de 8 000 conducteurs.

- → **Recréer 30 000 postes dans les universités :** 1,8 milliard d'euros par an en dépenses de fonctionnement.
- → **Répondre aux pénuries de personnels dans les transports en communs :** 700 millions d'euros par an en dépenses de fonctionnement.

3- Redonner des moyens dignes à la justice.

Notre justice s'est considérablement appauvrie : 11,2 juges et 3,2 procureurs pour 100 000 habitants en France contre 22 juges et 11,8 procureurs en Europe[5]. Cet appauvrissement explique les conditions de travail intenables et les délais démesurés d'exercice de la justice. Nous proposons notamment le recrutement massif de magistrats, de greffiers, de personnels administratifs, et d'agents de la protection judiciaire de la jeunesse.

→ **Redonner des moyens dignes à la justice :** 2,9 milliards d'euros par an en dépenses de fonctionnement.

4- Réarmer les collectivités, en particulier les communes.

De nombreuses communes sont exsangues, après une baisse d'un quart de leurs dotations entre 2010 et 2015. La gestion de la pandémie et la flambée des prix de l'énergie alourdissent encore l'addition. Cette situation conduit de nombreuses communes à accroître certains tarifs, à réduire leur offre de services publics (en réduisant les horaires ou plus radicalement en les fermant) ou les investissements prévus. Cette situation est particulièrement grave lorsqu'on sait que les services publics profitent avant tout aux plus défavorisés. En urgence, nous proposons de rendre toutes les collectivités en difficultés financières éligibles aux tarifs réglementés des énergies.

→ **Rétablir l'indexation, supprimée en 2011, des dotations aux collectivités sur l'inflation :** 1,2 milliard d'euros pour 2023 de dépenses de fonctionnement.

5. Rapport de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe, octobre 2022.

3 Le choix de la solidarité

A. Reconstruire l'hôpital public, rétablir un égal accès aux soins de qualité et de proximité.

Pour rétablir l'égalité d'accès aux soins qui est rompue aujourd'hui, il est là aussi urgent de passer d'une logique de contrainte budgétaire à une logique de gouvernement par les besoins.

1- Lancer un plan de reconstruction de l'hôpital public.

Les conditions de travail de l'ensemble des professionnels du soin et de l'accompagnement ne font que continuer à se dégrader. Pour sauver l'hôpital public, la réouverture des lits et services, des dotations en fonctionnement suffisantes, l'accès à la formation, l'amortissement de l'inflation pour 2022 et 2023 pour l'ensemble des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, la reconnaissance de la pénibilité, et la pérennisation d'équipes pluridisciplinaires sont indispensables. Seule cette reconnaissance permettra le choc d'attractivité tant attendu pour ces métiers, nécessaire pour revenir à un ratio patients/soignants correct.

→ **Reconstruire l'hôpital public :** 10 milliards d'euros par an de dépenses de fonctionnement dès 2023, 2 milliards de dépenses d'investissement par an pendant 5 ans.

2- Garantir la prise en charge à 100% des frais de santé.

Pour répondre à l'ensemble des besoins en santé et lutter contre le renoncement aux soins, nous proposons qu'à terme l'ensemble des soins et médicaments essentiels soient pris en charge par l'Assurance maladie, ce pour tous, sans aucun reste à charge. Dès 2023, c'est l'ensemble des restes à charge opposables en ville[6] et à l'hôpital que nous proposons de supprimer. Puis, à partir de 2024, nous proposons de supprimer l'ensemble des restes à charge.

6. Hors médicaments, optique, dentaire et audioprothèse.

→ **Garantir la prise en charge à 100% des frais de santé :** 12,2 milliards d'euros de dépenses de fonctionnement en 2023, puis financement à horizon 2027 vers un principe neutre grâce à la mutualisation des frais de gestion avec les assurances complémentaires, la réduction des dépenses fiscales sur ces dernières, et l'encadrement des dépassements d'honoraires. Les complémentaires pourraient ainsi recentrer leurs activités, notamment sur la prévention et l'innovation, après concertation avec elles.

3- Lancer un plan de lutte contre les déserts médicaux.

10 millions de Français vivent à l'heure actuelle dans une zone où l'accès aux soins est de qualité inférieure à la moyenne nationale. Tout aussi nombreux sont ceux qui vivent à plus de 30 minutes d'un service d'urgence. En plus de former davantage de médecins en en donnant les moyens suffisants aux universités ; deux mesures d'urgence sont à mettre en œuvre : conditionner, pour la même spécialité, l'installation d'un médecin, dans une zone où l'offre de soin est suffisante, au départ d'un autre ; organiser la participation de l'ensemble des médecins à la permanence des soins.

→ **Lutter contre les déserts médicaux :** coût neutre.

4- Créer un pôle public du médicament.

La pandémie de Covid-19 a mis en évidence les nombreuses ruptures d'approvisionnement en médicaments organisées par de grands groupes privés pour faire « flamber » les prix. Un pôle public du médicament participerait ainsi à faire barrage à cette marchandisation de la santé en permettant la transparence des prix et la relocalisation de certaines entreprises au plus proche des besoins essentiels de la population.

→ **Créer un pôle public du médicament :** 450 millions d'euros par an.

5- Conduire une politique de prévention écologique et sanitaire.

Le constat de l'Organisation mondiale de la santé est sans appel : l'augmentation des maladies chroniques est directement liée aux facteurs environnementaux ainsi qu'à nos modes de vie. Les symptômes sont connus : problèmes respiratoires dus à la pollution de l'air, affections générées par les perturbateurs endocriniens, troubles et pathologies liés à l'exposition à des pollutions toxiques. Investir dans une politique de prévention en santé environnementale, c'est réduire à terme le coût social et sanitaire du bruit qui s'élève chaque année à près de 155 milliards[7], celui de la pollution de l'air entre 70 et 100 milliards par an[8], celui de la malbouffe à près de 50 milliards[9] ou encore celui du mal-logement à près de 30 milliards[10].

→ **Conduire une politique de prévention écologique et sanitaire :** 1 milliard d'euros supplémentaires en dépenses d'investissement d'ici 2027.

7. *Le coût social du bruit en France*, rapport de l'Ademe et du Conseil National du Bruit, juillet 2021.

8. Rapport du Sénat, 2015.

9. Commission d'enquête parlementaire sur l'alimentation industrielle, présidée par Loïc Prud'homme (LFI), 2018.

10. *Quelle mesure du coût économique et social du mal-logement ?*, Pierre Madec, revue OFCE, 2016.

B. Renforcer nos politiques de solidarité.

1- Prendre des mesures d'urgence.

Tout d'abord, nous exigeons, avec les associations et réseaux féministes, le milliard contre les violences sexistes et sexuelles : c'est une indispensable goutte d'eau face aux plus de 100 milliards[11] que les inégalités coûtent chaque année à la société française. Ensuite, l'éradication du sans-abrisme. Nous proposons de doubler les places d'accueil de pour atteindre l'objectif de zéro sans-abri et de construire 200 000 logements publics par an.

- → **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles :** 1 milliard d'euros par an.
- → **Doubler les places d'accueil et construire 200 000 logements publics par an :** 1 milliard de dépenses de fonctionnement dès 2023, 22 milliards de dépenses d'investissement d'ici 2027.

2- Instaurer une garantie dignité.

Notre pays compte 10 millions de pauvres. Cette précarité rend le quotidien insupportable : 12 millions de personnes ont froid et 8 millions ont faim. Nous proposons d'instaurer une garantie dignité qui portera les minimas sociaux (RSA, minimum vieillesse, etc.) à 1 060 € par mois pour une personne seule.

- → **Instaurer une garantie dignité :** 24 milliards d'euros par an.

11. *Le coût des inégalités en France*, rapport de la Fondation des femmes, mars 2022.

3- Créer progressivement une allocation d'autonomie pour les jeunes inscrits dans une formation.

La jeunesse est particulièrement touchée par la pauvreté. Le taux de pauvreté des 18 - 29 ans est ainsi passé de 8,2 % en 2002 à 12,5 % en 2018[12], soit une progression de 50 % avant même la crise sanitaire. Actuellement, le RSA ne peut leur être attribué que s'ils sont parents isolés ou justifient d'au moins deux ans d'activité professionnelle. Conséquence : au printemps 2020, 1 étudiant sur 3 faisait état de graves difficultés financières[13] et devait faire la queue à l'aide alimentaire. Avec l'allocation d'autonomie, les jeunes inscrits dans une formation ne seront plus privés des moyens de se former. Leur revenu mensuel sera complété pour atteindre le seuil de pauvreté.

→ **Créer progressivement une allocation d'autonomie jeunes (1 102 euros par mois) :** 7 milliards d'euros dès 2023 puis 11 milliards d'euros par an.

4- Créer un service public de la petite enfance.

Pallier l'insuffisance des places en crèche et améliorer les conditions d'accueil des enfants et de travail des professionnels suppose d'ouvrir 500 000 places publiques de garde adaptées sur cinq ans, soit une augmentation de 40 % du nombre de places disponibles. En parallèle, nous réformerons le congé paternité : les pères disposeront de 10 semaines de congé postnatal afin que le premier enfant cesse d'être le moment du décrochage des salaires des femmes.

→ **Ouvrir 500 000 places publiques de garde adaptées sur 5 ans :** 1 milliard de dépenses nouvelles en fonctionnement dès 2023 et 2 milliards d'investissement par an pendant 5 ans (soit 10 milliards d'euros sur le quinquennat).

→ **Harmoniser le congé paternité avec le congé maternité :** 2 milliards d'euros par an.

12. Rapport sur les inégalités en France édition 2021, Observatoire des inégalités.

13. Observatoire de la vie étudiante (OVE).

C. Relever le défi de la perte d'autonomie.

1- Lancer un plan de recrutement de 210 000 personnels médico-sociaux et médicaux pour créer un service public de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le scandale « Orpéa » nous a fait prendre conscience de l'insuffisance de notre politique au bénéfice de nos aînés. Répondre à la perte d'autonomie des personnes âgées suppose donc des moyens humains et financiers inédits.

Nous proposons tout d'abord donc de créer 50 000 places en EHPAD publics en cinq ans, de baisser le reste à charge de l'accès aux EHPAD pour les ménages aux revenus les plus bas, et de renforcer les contrôles menés sur les EHPAD, notamment ceux privés à but lucratif.

Pour respecter un ratio minimal d'encadrement au chevet des résidents, nous proposons ensuite de former 210 000 personnels médico-sociaux et médicaux d'ici 2030.

Plus largement, les métiers des professionnels du grand âge à domicile comme en institution doivent être revalorisés en refondant les grilles de rémunération et de qualifications.

Enfin, il faut développer la prévention de la perte d'autonomie, *via* l'adaptation des logements, la lutte contre l'isolement et la dénutrition, etc.

→ **Créer un véritable service public de la perte d'autonomie :** 5,75 milliards d'euros en 2023[14] avec une montée en charge pour arriver à 12 milliards d'euros par an d'ici 2027.

14. Estimation du rapport Libault, 2019.

2- Lever les obstacles à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Le déficit de personnel, le manque de places, l'insuffisance des prestations compensatoires sont autant de freins à l'autonomie des personnes en situation de handicap. Le choc d'attractivité pour tous les métiers du médico-social et du social est ici encore indispensable, ceux oubliés par le Ségur et les accords Laforcade en priorité, couplé à un vaste plan de recrutement.

Pour offrir à tous et toutes une réponse adaptée à leurs besoins, enfants comme adultes, un nombre suffisant de places doit être ouvert.

Enfin, il est essentiel de revaloriser l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) mais aussi la prestation de compensation du handicap (PCH) qui n'a pas été revalorisée depuis 2005.

→ **Lever les obstacles à l'autonomie des personnes en situation de handicap :** 1 milliard d'euros par an en dépenses de fonctionnement et 12 milliards d'euros sur le quinquennat en investissement.

4 Une fiscalité plus juste pour financer les besoins.

Pour financer ces mesures, il ne s'agit pas d'augmenter massivement les impôts pour les ménages aux revenus les plus modestes, mais au contraire de rendre notre fiscalité plus juste.

A. Rétablir la justice fiscale pour les ménages.

1- Reconstruire l'ISF avec une composante climatique.

La suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) en 2017 a permis une croissance sans précédent des dividendes. Rétablir l'ISF est désormais une question de consentement à l'impôt. Afin de faire entrer notre fiscalité dans l'ère de la transition écologique, nous proposons également d'intégrer une composante écologique, qui prendra en compte l'empreinte carbone des patrimoines.

→ **Reconstruire un ISF avec une composante climatique :** 15 milliards d'euros par an.

2- Rendre l'impôt sur le revenu progressif et refondre la CSG.

Nous portons une réforme de l'impôt sur le revenu, seul impôt progressif, dont la suppression de nombreuses tranches a réduit la progressivité, et donc son caractère juste. Nous proposons de réinstaurer un impôt réellement progressif, avec 14 tranches d'impôts, afin d'atteindre un objectif : permettre d'accroître les recettes de cet impôt de 5 milliards d'euros tout en garantissant à chaque Français percevant moins de 4 000 euros de revenus par mois qu'il paiera moins d'impôt qu'actuellement. Nous proposons également de rendre plus progressive la CSG, afin de rendre plus juste cette contribution qui finance le budget de la Sécurité sociale.

→ **Rendre l'impôt sur le revenu et la CSG plus progressifs :** 5 milliards d'euros par an.

3- Refondre la fiscalité de l'héritage.

Nous proposons de refonder la fiscalité des donations et des successions pour un système plus juste et qui protège les petits héritages : moins de ménages en seront redevables. En calculant les droits sur les donations et successions non plus au "coup par coup", mais tout au long de la vie, les hauts patrimoines seront mis à contribution et ne pourront plus multiplier les donations du vivant. En outre, nous proposons un barème plus progressif, fixant un héritage maximal de 12 millions d'euros[15] (soit 100 fois le patrimoine net médian).

→ **Refondre la fiscalité de l'héritage :** 17 milliards d'euros par an.

15. Concernant 0,1% des ménages.

B. Faire contribuer les très grandes entreprises à la hauteur des bénéfices qu'elles réalisent.

Contre la politique d'Emmanuel Macron qui offre des milliards aux très grandes entreprises sans autre résultat que des dividendes massifs et une chute de l'investissement, nous proposons ici un rééquilibrage en faveur des très petites, petites et moyennes entreprises, en faveur des acteurs de l'économie circulaire, durable, collaborative, sociale et solidaire, en faveur des entrepreneurs et de la recherche & développement qui investissent dans la bifurcation écologique.

1- Taxer les superprofits des très grandes entreprises.

Les profits des entreprises du CAC 40 sont sans précédent : 13,6 milliards d'euros de profits en 2021, 18,8 milliards au premier semestre 2022 pour Total, 18 milliards de profits en 2021, 4,8 milliards de profits au premier semestre 2022 pour CMA-CGM, qui d'ailleurs n'a payé que 370 millions de dollars d'impôts. Cela est le cas plus largement d'entreprises du CAC 40 de la banque, de l'assurance, du luxe, des céréales ou des laboratoires pharmaceutiques. Dès lors, ces profits anormaux des très grandes entreprises doivent contribuer à l'effort national.

→ **Taxer les superprofits :** 10 milliards d'euros par an jusqu'en 2024[16].

2- Instaurer l'impôt universel pour les entreprises.

Nous proposons la mise en place d'un système d'imposition universelle des entreprises, et la progressivité de l'impôt sur les bénéfices (en fonction de la taille de l'entreprise et de l'utilisation des bénéfices), plutôt qu'un taux unique de 25%. Pour que les entreprises paient l'impôt sur les sociétés correspondant à leur activité en France,

16. Ces profits résultant par nature d'une situation économique imprévisible, nous prenons l'hypothèse qu'ils s'éteindront après 2024.

l'administration fiscale calculera la différence entre l'impôt que devrait une entreprise si tous ses bénéfices mondiaux avaient été taxés à 25 % et les impôts effectivement payés par l'entreprise. En appliquant cette méthode, la France récupérera la part de ce « déficit fiscal » qui lui revient : ainsi, si l'entreprise effectue 10 % de ses ventes en France, la France en récupérera 10 %, peu importe la localisation de son siège. D'après l'observatoire *EU Tax Observatory*[17], cette réforme rapporterait 25 milliards d'euros par an.

→ **Instaurer l'imposition universelle des entreprises :** 25 milliards d'euros par an.

3- Lutter contre la fraude fiscale.

Nous proposons tout d'abord de recréer les 8 000 postes de l'administration fiscale supprimés lors du précédent quinquennat. Nous proposons en outre de renforcer la procédure pénale et la protection des lanceurs d'alerte, de supprimer le verrou de Bercy et de mettre fin à la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) qui permet aux coupables de fraude fiscale d'éviter la sanction pénale et de négocier leur amende. Les fraudes les moins élaborées seront massivement liquidées dès la mise en œuvre de ces mesures, ce qui permettra de doubler les résultats du contrôle fiscal.

→ **Lutter contre la fraude fiscale :** 10,4 milliards d'euros en 2023, avec une montée en efficacité jusqu'à 26 milliards d'euros en 2027.

17. *A Modern Excess Profit Tax*, Septembre 2022, Manon François, Carlos Oliveira, Vluebery Panterose, Gabriel Zucman.

4- Refondre les niches fiscales et les exonérations de cotisations sociales.

Nous proposons de réformer les niches fiscales et sociales injustes, inefficaces, polluantes et coûteuses, comme le CICE, le CIR, le crédit d'impôt emploi à domicile, l'exonération de taxation et la TVA réduite pour l'aviation ou encore la niche fiscale permettant aux armateurs d'être imposés à l'impôt sur les sociétés en fonction du tonnage et non du résultat.

→ **Supprimer les niches fiscales inutiles et polluantes et conditionner les autres :** 6,95 milliards d'euros par an dès 2023, puis, montée en charge progressive.
→ **Réformer les exonérations inefficaces de cotisations sociales (dont le CICE) :** 30 milliards d'euros par an.

5- Rétablir la fiscalité économique territoriale.

La baisse des impôts de production (CVAE et CFE) de 2021 a fortement désincité les collectivités à attirer des investissements sur leur territoire, puisqu'elles n'en touchent plus le produit. Nous proposons donc de rétablir ces impôts en les ciblant mieux sur les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 500 000 euros.

→ **Rétablir la CVAE et la CFE :** 10,5 milliards d'euros par an.

6- Renforcer la taxe sur les transactions financières.

La multiplication des transactions financières spéculatives participe au déséquilibre du partage de la valeur et à l'accroissement des dividendes. Le renforcement de la taxe sur les transactions financières limitera la spéculation financière, *via* une hausse du taux de 0,2 point et l'inclusion des transactions intra-journalières dans l'assiette. Cette taxe « comportementale » aura théoriquement un rendement amoindri d'ici 2027.

→ **Renforcer la taxe sur les transactions financières :** 5 milliards d'euros en 2023.

7- Sanctionner les mauvaises conditions de travail.

La France est devenue le pays d'Europe où l'on meurt le plus au travail : 537 morts en 2010 contre 803 en 2019. Le nombre de maladies professionnelles, notamment psychiques, augmente sans cesse. Nous proposons donc que les entreprises où les accidents du travail et les maladies professionnelles sont anormalement élevés paient un malus de cotisations patronales. Cette taxe « comportementale » aura théoriquement un rendement amoindri d'ici 2027.

→ **Créer un malus sur les accidents du travail et les maladies professionnelles :** 500 millions en 2023.

5 Estimation du coût des dépenses proposées et financement.

A. Estimation du coût des dépenses de fonctionnement en 2023 et des dépenses d'investissement sur la période 2023 - 2027.

Le tableau suivant récapitule le coût des dépenses proposées :

Postes de dépenses	Dépenses de fonctionnement sur 2023	Dépenses d'investissement totales sur la période 2023 - 2027
Bloquer les prix	0.00	0.00
Augmenter le SMIC à 1 500 euros net par mois	3.30	0.00
Revaloriser le traitement des fonctionnaires	10.00	0.00
Réaliser un plan d'investissement de rattrapage à destination des territoires d'Outre-Mer	0.00	5.00
Réaliser un plan de rénovation thermique des bâtiments	0.00	45.00
Réaliser un plan de prévention et d'adaptation aux conséquences du changement climatique	0.00	17.50
Planifier la bifurcation écologique par le déploiement du rail et des transports en commun	0.00	42.50
Recréer les 10 000 postes à l'école supprimés depuis 2017	0.80	0.00
Reconstruire une école globale pour l'égalité et l'émancipation	7.90	0.00
Recréer 30 000 postes dans les universités	1.80	0.00
Faire face aux pénuries de personnels dans les transports en communs	0.70	0.00

Redonner des moyens dignes à la justice	2.90	0.00
Rétablir l'indexation, supprimée en 2011, des dotations aux collectivités sur l'inflation	1.20	0.00
Rendre toutes les collectivités éligibles aux tarifs réglementés des énergies	0.00	0.00
Reconstruire l'hôpital public	10.00	10.00
Garantir la prise en charge à 100% des frais de santé	12.20	0.00
Lutter contre les déserts médicaux	0.00	0.00
Créer un pôle public du médicament	0.45	0.00
Conduire une politique de prévention écologique et sanitaire	0.00	1.00
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	1.00	0.00
Doubler les places d'accueil et construire 200 000 logements publics par an	1.00	22.00
Instaurer une garantie dignité	24.00	0.00
Créer progressivement une allocation d'autonomie pour les jeunes	7.00	0.00
Ouvrir 500 000 places publiques de garde adaptées sur 5 ans	1.00	10.00
Harmoniser le congé paternité avec le congé maternité	2.00	0.00
Créer un véritable service public de la perte d'autonomie	5.75	2.25
Lever les obstacles à l'autonomie des personnes en situation de handicap	1.00	12.00
TOTAL	94.00	167.25

B. Estimation des recettes en 2023 et sur la période 2023 - 2027.

Le tableau suivant récapitule le montant des recettes proposées : Dès 2023, le surplus de recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement finance les dépenses d'investissement à réaliser jusqu'en 2027 :

Postes de recettes	Montant en 2023	Montant sur 5 ans
Reconstruire un ISF avec une composante climatique.	15.00	75.00
Rendre l'impôt sur le revenu et la CSG plus progressifs	5.00	25.00
Refondre la fiscalité de l'héritage	17.00	85.00
Instaurer l'impôt universel pour les entreprises	25.00	125.00
Taxer les superprofits des très grandes entreprises	10.00	20.00
Lutter contre la fraude fiscale	10.40	91.00
Supprimer les niches fiscales inutiles et polluantes, et conditionner les autres	6.95	34.75
Revenir sur les exonérations inefficaces de cotisations sociales (dont le CICE)	30.00	150.00
Rétablir la CVAE et la CFE	10.50	52.50
Renforcer la taxe sur les transactions financière	5.00	15.00
Création d'un malus de cotisations patronales applicable aux entreprises présentant un nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles anormalement élevé	0.50	1.75
TOTAL	135.35	675.00

NOUVELLE
UNION POPULAIRE
ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE